

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2040

20 septembre 2007

SOMMAIRE

Advanta Holdings Luxembourg S.à r.l.	97899	IT 2 Sàrl	97883
A&G Europe Invest S.à r.l.	97899	Kedive S.A.	97881
Agri-Produkt	97899	Kelly Services Luxembourg S.à r.l.	97883
Aldringen Immo S.A.	97886	Klopi S.A.	97875
Anglo Coal CMC 1	97880	KoSa Germany Holdings Sàrl & Co, S.N.C.	97920
Anglo Coal CMC 2	97881	LGIN S.à r.l.	97877
Aprovia Finance G&T	97879	Logitech S.A.	97886
Aprovia Finance, S.à r.l.	97879	Maint S.A.	97886
Aprovia Luxembourg Groupe Usine Nou- velle	97879	Malton Sàrl	97877
Aragon S.A.	97920	MRC Development Company S.à r.l.	97874
Candar Finance S.à r.l.	97903	New Management Company S.A.	97874
Centre Commercial du Mierscherbiert ..	97894	New Papers Holding S.A.	97874
Cognetas (Luxembourg) S.A.	97884	NorCab 2 Sàrl	97894
Comil	97878	Programme 4 Patent Holdings	97903
Credit Suisse K-H-R Investments (Luxem- bourg) Sàrl	97876	Pronutri S.à r.l.	97907
Crefinimmo	97917	Quantam Equity S.A.	97887
Crystal Car Properties S.à r.l.	97910	Radical Euro-Services S.A.	97915
CZ Top Sàrl	97885	Réalisations Immobilières Strassen S.à r.l.	97880
Electa Fin Holding S.A.	97879	Rock Ridge RE 23	97887
Elster Holding S.A.	97893	Rom Top 1 Sàrl	97884
Extérieurs Sàrl	97876	Salonfin	97884
Fin 4 Holding S.A.	97882	Scudder Alpha Funds	97875
Finastar S.A.	97882	Société Européenne de Développement Hôtelier S.A.	97878
Finmac S.A.	97882	Staples Luxco S.à r.l.	97877
Gama Investments S.A.	97880	Taurus International	97881
Group La Perla Living S.à r.l.	97882	TCV Luxembourg S.à r.l.	97913
ID Top Sàrl	97885	TPL Real Estate Investments S.à r.l.	97878
International Acom Technics S.A.	97913	Ulysses Consulting Luxembourg S.A.	97911
IS SLOVPROP Sàrl	97883	Valorinvest	97875
ISwe Top Sàrl	97885		

New Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 75.612.

Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 13 mars 2007 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a été décidé de nommer:

GORDALE MARKETING LIMITED, 4, Andrea Zakou Egkomi, P.C. 2404 Nicosia, Cyprus
aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de TOWERBEND LIMITED démissionnaire, avec effet au 3 décembre 2006.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 13 mars 2007.

Pour NEW MANAGEMENT COMPANY S.A.

Signature

Référence de publication: 2007096338/744/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, réf. LSO-CH00095. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

New Papers Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 83.331.

Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 13 mars 2007 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a été décidé de nommer:

GORDALE MARKETING LIMITED, 4, Andrea Zakou Egkomi, P.C. 2404 Nicosia, Cyprus
aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de TOWERBEND LIMITED démissionnaire, avec effet au 3 décembre 2006.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 13 mars 2007.

Pour NEW PAPERS HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007096340/744/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, réf. LSO-CH00159. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

MRC Development Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 107.636.

Suite aux décisions de l'Associé Unique prises en date du 12 juillet 2007 a appelé aux fonctions de gérant, pour une durée indéterminée, Monsieur Jean-Christophe Dauphin, ayant son adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., gérant démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Pour MRC DEVELOPMENT COMPANY S.à r.l.

J.-C. Dauphin

Gérant

Référence de publication: 2007096995/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2007, réf. LSO-CH01486. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

Scudder Alpha Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 93.506.

Faisant suite à l'assemblée générale du 30 juillet 2007, sont re-nommés administrateurs:

Klaus-Michael Vogel, 2, boulevard Konrad Adenauer 1115 Luxembourg

Paul H. Schubert, Gruman Court, 558, River Vale NJ 07675, USA

Anke Schaks, West 56th Street, 500, New-York 10019, USA

Est re-nommé réviseur d'entreprises: KPMG AUDIT, allée Scheffer, 31 Luxembourg 2520

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Pour STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007096999/1229/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007, réf. LSO-CH03085. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

Valorinvest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 53.010.

Auszug aus der Beschlußfassung der Ordentlichen Generalversammlung vom 3. Mai 2007 in Luxemburg

Die Herren Alexander Schütz, 2 Stubenring, A-1010 Vienne, Thomas Riess, 2 Stubenring, A-1010 Vienne, Herren Josef Herman Reif, 11, Griesgasse, A-5020 Salzburg, Manfred Fischer, Alter Markt, 3, A-5020 Salzburg und André Schmit, 11, rue Aldringen, L-2960 Luxembourg werden als Verwaltungsratsmitglieder bis zur Ordentlichen Generalversammlung von 2013 wiedergewählt.

Der Abschlussprüfer PricewaterhouseCoopers wird für die nächsten 6 Jahren wiedergewählt.

Für beglaubigten Auszug

Für VALORINVEST

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2007097026/526/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, réf. LSO-CF01702. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

Klopi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 100.754.

EXTRAIT

Le Conseil d'Administration tient à signaler la rectification suivante:

Administrateur:

la société ITE HOLDING S.A, membre du Conseil d'Administration, est désormais domiciliée au siège de la société.

Pour extrait sincère et conforme

KLOPI SA

P. Houbert

Administrateur

Référence de publication: 2007097403/6102/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007, réf. LSO-CH03219. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

Credit Suisse K-H-R Investments (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 117.925.

Il résulte des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 26 juillet 2007, qu'il a été décidé à l'unanimité:

- de nommer pour une durée illimitée, les personnes suivantes en tant que gérants de la Société avec effet immédiat au 1^{er} août 2007:

- Monsieur Paul Kremer, né le 2 février 1956 à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), ayant son adresse professionnelle au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg; et

- Monsieur Fernand Schaus, né le 26 avril 1967 à Sandweiler (Grand-Duché de Luxembourg), ayant son adresse professionnelle au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Pour la société

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007097392/805/24.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03756. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

Extérieurs Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8437 Steinfort, 60, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 91.502.

L'an deux mille sept, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Didier Deprez, architecte-paysagiste, demeurant à B-6741 Vance, 69, rue de la Fontaine, agissant en sa qualité d'associé unique de la société à responsabilité limitée EXTERIEURS SARL, ayant son siège social à L-8230 Mamer, 43, rue Gaaschtbiërg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 91.502, constituée suivant acte notarié en date du 2 décembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 96 du 30 janvier 2003 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 4 octobre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1280 du 14 décembre 2004, ainsi que modifiés suivant acte notarié en date du 14 mars 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1185 du 19 juin 2006.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter qu'il transfère par les présentes le siège social de la société à L-8437 Steinfort, 60, rue de Koerich et par conséquent il décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. (premier alinéa).** Le siège social est établi à Steinfort.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, lequel comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Deprez, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007. LAC/ 2007/ 14153. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007098206/7241/30.

(070110295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

LGIN S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 250.000,00.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 104.388.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2007.

Pour LGIN S.à r.l.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007097849/536/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02674. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

Malton Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 300.000,00.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 98.164.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2007.

Pour MALTON Sàrl

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007097848/536/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02672. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

Staples Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 17.000,00.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 89.442.

Extrait de la résolution de l'Associé unique de la Société prise en date du 16 juillet 2007

En date du 16 juillet 2007, l'Associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- d'accepter la démission de:

Monsieur Jack VanWoerkom de son mandat de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 8 juin 2007.

Depuis cette date, le Conseil de gérance de la Société est composé des personnes suivantes:

- Monsieur John Mahoney, gérant de catégorie A

- Monsieur Theo van Brandenburg, gérant de catégorie A

- Monsieur Romain Thillens, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

STAPLES LUXCO S.À R.L.

Signature

Référence de publication: 2007097547/250/22.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH03971. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

Société Européenne de Développement Hôtelier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 88.511.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 31 juillet 2007

En date du 31 juillet 2007, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. de son mandat en tant que commissaire de la Société;
- de nommer Monsieur Jérôme Castelnaud, né le 7 mars 1958 à Boulogne-Billancourt, France, demeurant au 65/67, avenue des Champs Elysées, F-75008 Paris, en tant que nouveau commissaire de la Société avec effet immédiat jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels de l'exercice social terminant le 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

SOCIETE EUROPEENNE DE DEVELOPPEMENT HÔTELIER S.A.

Signature

Référence de publication: 2007097546/250/19.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH03973. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

Comil, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 24.245.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 3 mai 2007 à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle pour une période de 1 an le mandat du Commissaire sortant, à savoir la société AUDITEX S.A.R.L. 3B, boulevard du Prince Henri en tant que commissaire aux comptes. Le mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2008.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007097550/3842/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007, réf. LSO-CH03203. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

TPL Real Estate Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 128.733.

En date du 16 juillet 2007, l'associé unique THE ACG FUND a cédé 350 de ses 500 parts sociales à la société COUNTYWIDE DEVELOPMENTS LIMITED.

En conséquence, les associés de la société sont les suivants:

- The ACG FUND, avec siège social à Gallagher Way, Gallagher Business Park, CV36 6AF Warwick, Royaume-Uni, détient 150 parts sociales dans la société TPL REAL ESTATE INVESTMENTS S.à r.l.

- COUNTYWIDE DEVELOPMENTS LIMITED, avec siège social au 15, Hockley Court, Stratford Road, Hockley Heath, Solihull, B94 6NW, Royaume-Uni, détient 350 parts sociales dans la société TPL REAL ESTATE INVESTMENTS S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007097605/581/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03551. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

Aprovia Finance G&T, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 87.612.

Par résolution circulaire en date du 30 juin 2007, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la société du 5, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach au 9, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007097674/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03545. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

Aprovia Luxembourg Groupe Usine Nouvelle, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 3.076.600,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 87.985.

Par résolution circulaire en date du 30 juin 2007, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la société du 5, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach au 9, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007097676/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03544. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

Aprovia Finance, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 87.482.

Par résolution circulaire en date du 30 juin 2007, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la société du 5, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach au 9, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007097672/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03547. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

Electa Fin Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 71.001.

Monsieur Olivier Dorier a démissionné de sa fonction d'Administrateur, en date du 27 juillet 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007097584/799/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007, réf. LSO-CH03193. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

Gama Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 99.008.

—
*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société
en date du 27 juin 2007*

«Mme Gillian Fay Adams, M. Alexander Francis Pace-Bonello, Mme Jacqueline Anne McNally et M. Craig Roy Wiggill sont réélus en tant qu'administrateurs de la société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

M. Arjan Vishan Kirthi Singha, avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, est réélu en tant que commissaire de la société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

DELOITTE S.A. sont réélus en tant que réviseurs d'entreprise de la société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2008.»

Pour extrait conforme, destiné aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2007097460/1115/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH03951. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

Anglo Coal CMC 1, Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 90.365.

—
*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société
en date du 6 juin 2007*

«Mme Gillian Fay Adams, M. Alexander Francis Pace-Bonello, Mme Jacqueline Anne McNally et M. Arjan Vishan Kirthi Singha sont réélus en tant qu'administrateurs de la société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

M. James Alexander Robert McKinley, avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, est réélu en tant que commissaire de la société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

DELOITTE S.A. sont réélus en tant que réviseurs d'entreprise de la société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2008.»

Pour extrait conforme, destiné aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2007097461/1115/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH03950. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

Réalisations Immobilières Strassen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 96, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 28.322.

—
Extrait des décisions collectives des associés prises en date du 11 juin 2007

Les associés donnent mandat à Monsieur Félix Schmitz, comptable, né le 18 décembre 1930 à Luxembourg, demeurant à L-5862 Hesperange, 8A, rue de la Montagne, en qualité de commissaire aux comptes pour l'exercice 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007097478/280/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03484. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

Anglo Coal CMC 2, Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 90.366.

—
*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société
en date du 6 juin 2007*

«Mme Gillian Fay Adams, M. Alexander Francis Pace-Bonello, Mme Jacqueline Anne McNally et M. Arjan Vishan Kirthi Singha sont réélus en tant qu'administrateurs de la société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

M. James Alexander Robert McKinley, avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, est réélu en tant que commissaire de la société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

DELOITTE S.A. sont réélus en tant que réviseurs d'entreprise de la société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2008.»

Pour extrait conforme, destiné aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2007097463/1115/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH03949. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

Taurus International, Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 53.603.

—
*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société
en date du 27 juin 2007*

«Mme Gillian Fay Adams, M. Alexander Francis Pace-Bonello, Mme Jacqueline Anne McNally et M. Arjan Vishan Kirthi Singha sont réélus en tant qu'administrateurs de la société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

Mme Francesca Helen Heffernan, avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, est réélu en tant que commissaire de la société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

DELOITTE S.A. sont réélus en tant que réviseurs d'entreprise de la société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2008.»

Pour extrait conforme, destiné aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2007097459/1115/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH03952. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

Kedive S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 83.322.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2007.

Pour KEDIVE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007097378/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, réf. LSO-CH00003. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

Finmac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 74.962.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2007.

Pour FINMAC S.A.

Signature

Référence de publication: 2007097379/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH01176. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

Fin 4 Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 82.104.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2007.

Pour FIN 4 HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007097380/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, réf. LSO-CH00096. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

Finastar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 40.538.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2007.

Pour FINASTAR S.A.

Signature

Référence de publication: 2007097381/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, réf. LSO-CH00100. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

Group La Perla Living S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 104.035.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007097289/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02804. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

Kelly Services Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 19-25, rue des Capucins.
R.C.S. Luxembourg B 36.277.

—
Extrait du procès-verbal de l'associé unique du 30 juin 2007

Il résulte dudit procès-verbal que:

1. Monsieur Philippe Richir a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 30 juin 2007.
2. Monsieur Jean-Marc Prime, employé privé, demeurant 1, Impasse des Saules, F-57365 Ennery a été nommé gérant de la Société en remplacement de Monsieur Philippe Richir avec effet au 30 juin 2007 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 2 août 2007.

Pour extrait conforme

A. Schmitt / A. Morel

Mandataire / Avocat à la Cour

Référence de publication: 2007097433/275/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03863. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

IS SLOVPROP Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 118.575.

—
La société IS EF TWO Sàrl, société à responsabilité limitée, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.042, ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, a transféré à la société IS EF THREE Sàrl, société à responsabilité limitée, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.334, ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, la propriété des 500 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société en date du 12 juin 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007097437/280/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03510. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

IT 2 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 125.683.

—
La société IT TOP Sàrl, société à responsabilité limitée, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.304, ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, a transféré à la société IS EF THREE Sàrl, société à responsabilité limitée, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.334, ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, la propriété des 500 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société en date du 18 juin 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007097438/280/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03516. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

Salonfin, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 129.803.

—
RECTIFICATIF*Extrait*

Suite à une erreur matérielle dans l'acte de constitution de la Société en date du 4 juillet 2007, le nom du gérant nommé lors de l'assemblée générale extraordinaire consécutive à la constitution de la Société doit se lire «F. Michel Abouchalache» au lieu de «F. Michel Abouchalade».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007097428/260/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02471. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

Cognetas (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 78.851.

—
Extrait des résolutions adoptées par les administrateurs de la Société le 28 mars 2007

Il résulte du procès-verbal des résolutions des administrateurs du 28 mars 2007 que les administrateurs:

- Acceptent la démission de M. Steve Ozin de ses fonctions d'administrateur B de la Société avec effet au 16 août 2005;
- Acceptent la démission de Mme Kristel Segers de ses fonctions d'administrateur A de la Société avec effet au 31 décembre 2006;
- Nomment M. Christophe Gammal, économiste, né à Uccle (Belgique) le 9 août 1967, résidant au 67, rue de Cessange, L-1320 Luxembourg comme administrateur A de la Société avec effet au 28 mars 2007.

C. Gammal

Administrateur A

Référence de publication: 2007097429/6762/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, réf. LSO-CG01259. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

Rom Top 1 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 124.652.

—
La société IS EF TWO Sàrl, société à responsabilité limitée, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.042, ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, a transféré à la société IS EF THREE Sàrl, société à responsabilité limitée, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.334, ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, la propriété des 500 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société en date du 12 juin 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007097436/280/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03508. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

CZ Top Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 121.248.

La société IS EF TWO Sàrl, société à responsabilité limitée, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.042, ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, a transféré à la société IS EF THREE Sàrl, société à responsabilité limitée, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.334, ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, la propriété des 500 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société en date du 12 juin 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007097469/280/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03501C. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

ISwe Top Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 124.995.

La société IS EF TWO Sàrl, société à responsabilité limitée, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.042, ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, a transféré à la société IS EF THREE Sàrl, société à responsabilité limitée, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.334, ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, la propriété des 500 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société en date du 12 juin 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007097472/280/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03506. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

ID Top Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 125.127.

La société IS EF TWO Sàrl, société à responsabilité limitée, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.042, ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, a transféré à la société IS EF THREE Sàrl, société à responsabilité limitée, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.334, ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, la propriété des 500 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société en date du 12 juin 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007097471/280/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03504. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

Logitech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 85.821.

Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 12 mars 2007 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a été décidé de nommer:

GORDALE MARKETING LIMITED, 4, Andrea Zakou, Egkomi, P.C. 2404, Nicosia, Cyprus
aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de TOWERBEND LIMITED, démissionnaire, avec effet au 3 décembre 2006.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 12 mars 2007.

Pour LOGITECH S.A.

Signature

Référence de publication: 2007097473/744/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, réf. LSO-CH00038. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

Maint S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 55.568.

Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 12 mars 2007 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a été décidé de nommer:

GORDALE MARKETING LIMITED, 4, Andrea Zakou, Egkomi, P.C. 2404, Nicosia, Cyprus
aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de TOWERBEND LIMITED, démissionnaire, avec effet au 3 décembre 2006.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 12 mars 2007.

Pour MAINT S.A.

Signature

Référence de publication: 2007097479/744/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, réf. LSO-CH00049. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

Aldringen Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 129.480.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 10 août 2007, que sur base de l'article 2 des statuts, il a été décidé de:

Transférer le siège social de la société ALDRINGEN IMMO S.A. de L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse à
L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007097651/1334/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2007, réf. LSO-CH04568. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

Quantam Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 98.295.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le domiciliataire
Signature

Référence de publication: 2007097934/322/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04239. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

Rock Ridge RE 23, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 130.607.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-eighth day of June.
Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

FIELD POINT IV S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 119.324,

duly represented by Maÿ N'Diaye, maître en droit, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on June 26th, 2007.

This proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in its here-above stated capacity, has drawn up the following articles of association of a société à responsabilité limitée, which it declares organised as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. This private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») is hereby established by the current shareholder and all those who may become shareholders in future, and shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present Articles of Association.

Art. 2. The purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as the management of all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may in addition acquire, dispose of and invest in loans, bonds, debentures, obligations, notes, advances, warrants and other debt instruments and securities secured by real estate.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in the accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of ROCK RIDGE RE 23.

Art. 5. The registered office of the Company is established in the Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a resolution of the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office.

In the case of several managers, the Company may be managed by a board of managers, who need not necessarily be shareholders. The board shall be composed of at least one manager A and at least one manager B.

In that case, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of one manager A and one manager B.

The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason («cause légitime»).

Art. 13. The board of managers may choose from among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the company's object.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone conference, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex, facsimile or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entire set of such circular resolutions will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

Art. 16. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the Sole Shareholder - Collective decisions of the Shareholders

Art. 17. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which it owns. Each shareholder is entitled to as many votes as it holds or represents shares.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of these Articles of Association requires the approval of a majority of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

Art. 19. The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 21. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

Art. 23. The managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

All the five hundred (500) shares have been subscribed by FIELD POINT IV S.à r.l., prenamed, for a total price of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-).

All the shares have been entirely paid-in, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) entirely allocated to the share capital, is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date hereof and shall terminate on 31 December 2007.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately 2,100.- Euro.

Resolutions of the Sole Shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 22, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed as the managers of the Company for an undetermined period:

- Mr James L. Varley, Manager A, born on 29 July 1965 in Mineola, New York, USA residing at 183 Cedar Shore Drive, Massapequa, New York 11758;

- Mr Nicholas Alec Geoffrey Butt, Manager A, born on 28 November 1957 in Oxford, England, residing at 3, St. Michael's Mews, London SW18JZ, United Kingdom;

- Mr Thijs van Ingen, Manager B, born on 5 December 1974 in Tiel, the Netherlands, with professional address at 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg;

- Mr Pierre Beissel, Manager B, born on 25 April 1973 in Luxembourg, with professional address at 14, rue Erasme, L-2010 Luxembourg; and

- Mr Lucien Jacobs, Manager B, born on 6 November 1965 in Bergeyk, The Netherlands, residing at 8, rue de Luxembourg, L-8140 Bridel.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes:

Im Jahre zweitausendsieben, den achtundzwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Martine Schaeffer, mit Amtssitz in Luxemburg,

Ist erschienen:

FIELD POINT IV S.à r.l, eine société à responsabilité limitée gegründet und bestehend nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 119.324,

hier vertreten durch Maÿ N'Diaye, maître en droit, wohnhaft zu Luxemburg,

aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Luxemburg, am 26. Juni 2007.

Die Vollmacht bleibt nach Zeichnung ne varietur durch den Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die Erschienene ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, die sie hiermit gründet, wie folgt zu beurkunden:

A. Zweck - Dauer - Name - Sitz

Art. 1. Hiermit wird zwischen dem jetzigen Inhabern der ausgegebenen Anteile und denjenigen, die in Zukunft Gesellschafter werden, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach Luxemburger Recht (nachstehend die «Gesellschaft») gegründet, die durch die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung, sowie durch nachstehende Satzung geregelt wird.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb and Verkauf von Immobilienvermögen in Luxemburg oder im Ausland, sowie die Verwaltung aller Immobiliengeschäfte, einschließlich des direkten oder indirekten Besitzes von Beteiligungen in luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften deren Zweck der Erwerb, die Entwicklung, die Förderung, der Verkauf, die Verwaltung und/oder die Vermietung von Immobilienvermögen ist.

Zusätzlicher Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, Verkauf und die Beteiligung an Darlehen, Anleihen, Schuldscheinen, Obligationen, Scheinen, Krediten, Optionsscheinen und anderen Schuldinstrumenten und Wertpapieren, die durch Immobilienvermögen abgesichert sind.

Die Gesellschaft kann weiterhin Gesellschaften, in denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder die der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, Bürgschaften oder Kredite gewähren oder sie auf andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte kaufmännischer, gewerblicher oder finanzieller Natur betreiben, die der Erreichung ihres Zweckes förderlich sind.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit festgesetzt.

Art. 4. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung ROCK RIDGE RE 23.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich im Großherzogtum Luxemburg. Er kann durch Beschluss der Hauptversammlung der Gesellschafter an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden. Innerhalb derselben Gemeinde kann der Sitz durch einfachen Beschluss des Geschäftsführerrats verlegt werden. Die Gesellschaft kann Filialen oder andere Geschäftsstellen sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland eröffnen.

B. Gesellschaftskapital - Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in fünfhundert (500) Anteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-) pro Anteil.

Jeder Anteil gewährt jeweils ein Stimmrecht bei ordentlichen und außerordentlichen Hauptversammlungen.

Art. 7. Die Änderung des Gesellschaftskapitals bedarf der Zustimmung (i) der Mehrheit der Gesellschafter, (ii) die mindestens drei Viertel des Kapitals vertreten.

Art. 8. Die Gesellschaft erkennt nur einen einzigen Eigentümer pro Anteil an. Miteigentümer eines einzelnen Anteils müssen eine Person ernennen, die beide gegenüber der Gesellschaft vertritt.

Art. 9. Die Anteile können zwischen den Gesellschaftern frei übertragen werden. Die Übertragung der Gesellschaftsanteile zu Lebzeiten an Dritte bedarf der Zustimmung der Gesellschafter, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragung von Todes wegen an Dritte bedarf der Zustimmung der Gesellschafter, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten. Keine Zustimmung ist erforderlich, wenn die Übertragung an Aszendente, Deszendente oder an den überlebenden Ehegatten erfolgt.

Art. 10. Die Gesellschaft endet nicht mit dem Tod, dem Verlust der Bürgerrechte, dem Konkurs oder der Zahlungsunfähigkeit eines ihrer Gesellschafter.

Art. 11. Gläubiger, Rechtsnachfolger oder Erben dürfen unter keinen Umständen Siegel an Vermögensgütern oder Dokumenten der Gesellschaft anbringen.

C. Geschäftsführung

Art. 12. Die Gesellschaft wird geführt durch einen oder mehrere Geschäftsführer, die nicht Gesellschafter sein müssen. Der/die Geschäftsführer wird/werden von der Hauptversammlung ernannt, die die Dauer seines/ihres Mandates festlegt.

Im Falle von mehreren Geschäftsführern wird die Gesellschaft durch den Geschäftsführerrat verwaltet, der aus mindestens einem A Geschäftsführer und mindestens einem B Geschäftsführer besteht.

In diesem Fall wird die Gesellschaft jederzeit durch die gemeinsame Unterschrift von einem A Geschäftsführer und einem B Geschäftsführer verpflichtet.

Vollmachten werden durch den Geschäftsführerrat privatschriftlich erteilt, wobei Sondervollmachten nur aufgrund notariell beglaubigter Urkunde erteilt werden können.

Die Geschäftsführer können jederzeit, ohne Angabe von Gründen aus ihren Funktionen entlassen werden.

Art. 13. Im Falle von mehreren Geschäftsführern wählt der Geschäftsführerrat aus dem Kreise seiner Mitglieder einen Vorsitzenden und gegebenenfalls auch einen stellvertretenden Vorsitzenden. Er kann auch einen Sekretär bestellen, der nicht Mitglied des Geschäftsführerrates sein muss. Der Sekretär ist für die Protokolle der Geschäftsführerratssitzungen verantwortlich.

Dritten gegenüber ist der Geschäftsführerrat unbeschränkt bevollmächtigt, jederzeit im Namen der Gesellschaft zu handeln und Geschäfte und Handlungen zu genehmigen, die mit dem Gesellschaftszweck in Einklang stehen.

Der Geschäftsführerrat wird durch den Vorsitzenden oder durch zwei seiner Mitglieder an dem in dem Einberufungsschreiben bestimmten Ort einberufen. Der Vorsitzende hat den Vorsitz in jeder Geschäftsführerratssitzung. In seiner Abwesenheit kann der Geschäftsführerrat mit der Mehrheit der Anwesenden ein anderes Geschäftsführerratsmitglied zum vorläufigen Vorsitzenden ernennen.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrats erhält mindestens vierundzwanzig Stunden vor Sitzungsdatum ein Einberufungsschreiben. Dies gilt nicht für den Fall einer Dringlichkeit, in dem die Natur und die Gründe dieser Dringlichkeit im Einberufungsschreiben angegeben werden müssen. Anhand schriftlicher, durch Kabel, Telegramm, Telex, Telefax oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel gegebener Einwilligung eines jeden Geschäftsführerratsmitgliedes kann auf die Einberufungsschreiben verzichtet werden. Ein spezielles Einberufungsschreiben ist nicht erforderlich für Sitzungen des Geschäftsführerrates, die zu einer Zeit und an einem Ort abgehalten werden, welche von einem vorherigen Beschluss des Geschäftsführerrates festgesetzt wurden.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrats kann sich in der Sitzung des Geschäftsführerrates aufgrund einer schriftlich, durch Kabel, Telegramm, Telex oder Telefax erteilten Vollmacht durch ein anderes Mitglied des Geschäftsführerrates vertreten lassen. Ein Mitglied des Geschäftsführerrates kann mehrere andere Mitglieder des Geschäftsführerrates vertreten.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrats kann durch eine telefonische oder visuelle Konferenzschaltung oder durch ein anderes Kommunikationsmittel an einer Sitzung teilnehmen, unter der Bedingung, dass jeder Teilnehmer der Sitzung alle anderen verstehen kann. Die Teilnahme an einer Sitzung auf diese Weise entspricht einer persönlichen Teilnahme an der Sitzung. Der Geschäftsführerrat ist nur beschlussfähig, wenn mindestens die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Beschlüsse des Geschäftsführerrates werden mit der einfachen Mehrheit der Stimmen seiner auf der jeweiligen Sitzung anwesenden oder vertretenen Mitglieder gefasst.

Einstimmige Beschlüsse des Geschäftsführerrates können auch durch Rundschreiben mittels einer oder mehrere schriftlicher, durch Kabel, Telegramm, Telex, Telefax oder andere Kommunikationsmittel belegter Unterlagen gefasst werden, unter der Bedingung, dass solche Beschlüsse schriftlich bestätigt werden. Die Gesamtheit der Unterlagen bildet das als Beweis der Beschlussfassung geltende Protokoll.

Art. 14. Die Protokolle aller Geschäftsführerratsitzungen werden vom Vorsitzenden oder, in seiner Abwesenheit, vom stellvertretenden Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle, die vor Gericht oder anderweitig vorgelegt werden sollen, werden vom Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet.

Art. 15. Die Gesellschaft wird nicht durch den Tod oder den Rücktritt eines Geschäftsführers, aus welchem Grund auch immer, aufgelöst.

Art. 16. Es besteht keine persönliche Haftung der Gesellschafter für Verbindlichkeiten, die sie vorschriftsmäßig im Namen der Gesellschaft eingehen. Als Bevollmächtigte sind sie lediglich für die Ausübung ihres Mandates verantwortlich.

D. Entscheidungen des Alleinigen Gesellschafters - Hauptversammlungen der Gesellschafter

Art. 17. Jeder Gesellschafter kann an den Hauptversammlungen der Gesellschaft teilnehmen, unabhängig von der Anzahl der in seinem Eigentum stehenden Anteile. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile besitzt oder vertritt.

Art. 18. Die Beschlüsse der Gesellschafter sind nur rechtswirksam, wenn sie von Gesellschaftern angenommen werden, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Abänderung der Satzung benötigt die Zustimmung (i) der einfachen Mehrheit der Gesellschafter, (ii) die wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Art. 19. Sollte die Gesellschaft einen alleinigen Gesellschafter haben, so übt dieser die Befugnisse aus, die der Hauptversammlung gemäß Sektion XII des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung, zustehen.

E. Geschäftsjahr - Konten - Gewinnausschüttungen

Art. 20. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 21. Am einunddreißigsten Dezember jeden Jahres werden die Konten geschlossen und der oder die Geschäftsführer stellen ein Inventar auf, in dem sämtliche Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft aufgeführt sind. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen.

Art. 22. Fünf Prozent des Nettogewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

Art. 23. Die Geschäftsführer können beschließen, Abschlagsdividenden auszuschütten, und zwar auf Grundlage eines von den Geschäftsführern erstellten Abschlusses, aus dem hervorgeht, dass ausreichend Mittel zur Ausschüttung zur Verfügung stehen, wobei der auszuschüttende Betrag selbstverständlich nicht die seit dem Ende des letzten Steuerjahres erzielten Gewinne überschreiten darf, zuzüglich der übertragenen Gewinne und der verfügbaren Reserven und abzüglich der übertragenen Verluste und der Summen, die einer gesetzlich oder durch diese Satzung vorgeschriebenen Reserve zugewiesen werden.

F. Gesellschaftsauflösung - Liquidation

Art. 24. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Hauptversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Hauptversammlung legt Befugnisse und Vergütungen der Liquidatoren fest. Die Liquidatoren haben alle Befugnisse zur Verwertung der Vermögensgüter und Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft.

Der nach Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft bestehende Überschuss wird unter den Gesellschaftern im Verhältnis zu dem ihnen zustehenden Kapitalanteil aufgeteilt.

Art. 25. Für alle nicht in dieser Satzung geregelten Punkte verweisen die Erschienenen auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung.

Zeichnung und Zahlung der Gesellschaftsanteile

Die fünfhundert (500) Gesellschaftsanteile wurden von FIELD POINT IV S.à r.l., vorgenannt, für einen Gesamtpreis von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) gezeichnet.

Die gezeichneten Anteile wurden vollständig in bar einbezahlt, demgemäß verfügt die Gesellschaft über einen Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), wie dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2007.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr 2.100,- Euro geschätzt.

Beschlüsse des Alleinigen Gesellschafters

Unverzüglich nach Gesellschaftsgründung hat der Gesellschafter, der das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital vertritt, folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Adresse des Gesellschaftssitzes der Gesellschaft befindet sich in 22, Grand Rue, L-1660 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

2. Folgende Personen werden auf unbestimmte Zeit zu Geschäftsführern ernannt:

- Herr James L. Varley, Geschäftsführer A, geboren am 29. Juli in Mineola, New York, USA, wohnhaft in 183 Cedar Shore Drive, Massapequa, New York 11758;

- Herr Nicholas Alec Geoffrey Butt, Geschäftsführer A, geboren am 28. November 1957 in Oxford, England, wohnhaft in 3, St. Michael's Mews, London SW18JZ, Vereinigtes Königreich von England.

- Herr Thijs van Ingen, Geschäftsführer B, geboren am 5. Dezember 1974 in Tiel, Niederlande, mit beruflicher Adresse in 20, rue de la Poste, L-2346 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg;

- Herr Pierre Beissel, Geschäftsführer B, geboren am 25. April 1973 in Luxemburg, mit beruflicher Adresse in 14, rue Erasme, L-2010 Luxemburg; und

- Herr Lucien Jacobs, Geschäftsführer B, geboren am 6. November 1965 in Bergeyk, Niederlande, wohnhaft in 8, rue de Luxembourg, L-8140 Bridel.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Partei diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen hat dieser mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. N'Diaye, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, LAC/2007/16171. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007098266/5770/338.

(070110708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

Elster Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.413.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 21 juin 2007

La démission de Marc Muller, Pascale Loewen, Jean-Marc Faber, Administrateur a été acceptée. Laurent Muller, Tom Faber, Frédéric Muller a été nommé Administrateur en son remplacement et son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Le mandat de KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., commissaire aux comptes, est reconduit pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013 se compose comme suit:

- Frédéric Muller, expert-comptable, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Tom Faber, économiste, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Laurent Muller, employé privé, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013 est:

- La société KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., ayant son siège social à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

ELSTER HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007097624/717/27.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08473. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

Centre Commercial du Mierscherbiërg, Société Anonyme.

Siège social: L-7327 Steinsel, rue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 35.105.

Il résulte de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 juillet 2007 que:

Le mandat de FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG S.A., 560 A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg en tant que commissaire de la société est renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels de l'exercice clôturant au 31 décembre 2007.

Le mandat des administrateurs, à savoir Monsieur Norbert Hansen, Madame Susan Baker, Mademoiselle Audrey Hansen demeurant tous au 6, Rackenberg, L-2409 Luxembourg est renouvelé jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007.

Le mandat de Monsieur Norbert P. Hansen, demeurant au 6, Rackenberg, L-2409 Luxembourg en tant qu'administrateur-délégué est confirmé jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007097572/507/21.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03664. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

NorCab 2 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.881.750,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 113.736.

In the year two thousand and six, on the eighteenth day of October,

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of NorCab 2 S.à.r.l., having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 23 December 2005, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B.113.736, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 782, page 37518 dated 19 April 2006 (the «Mémorial»).

The articles of association have been amended for the last time by a deed enacted on 3 July 2006, not yet published in the Mémorial (the «Articles»).

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, professionally residing in Luxembourg, who appoints as secretary Hubert Janssen, jurist, residing in Torgny (Belgium)

The meeting elects as scrutineer Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares that:

I. The shareholders, present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed ne varietur by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. As it appears from the attendance list that the 38,452 (thirty-eight thousand four hundred and fifty-two) Class A Shares, 38,452 (thirty-eight thousand four hundred and fifty-two) Class B Shares, 38,452 (thirty-eight thousand four hundred and fifty-two) Class C Shares, 38,452 (thirty-eight thousand four hundred and fifty-two) Class D Shares and 38,452 (thirty-eight thousand four hundred and fifty-two) Class E Shares (the «Shares») representing the whole capital of the Company, are represented at this meeting. All the shareholders declare having been informed of the agenda of the

meeting beforehand and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and resolve on all items of the agenda.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. To increase the share capital of the Company by an amount of EUR 75,250 (seventy-five thousand two hundred and fifty Euro) in order to raise it from its amount of EUR 4,806,500 (four million eight hundred and six thousand five hundred Euro) to EUR 4,881,750 (four million eight hundred and eighty-one thousand seven hundred and fifty Euro) by creating and issuing 602 (six hundred and two) Class «A» Shares, 602 (six hundred and two) Class «B» Shares, 602 (six hundred and two) Class «C» Shares, 602 (six hundred and two) Class «D» Shares and 602 (six hundred and two) Class «E» Shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each.

2. To acknowledge that after the share capital increase of the Company, the shares of the Company will be held as follows:

Investor	Class A Shares	Class B Shares	Class C Shares	Class D Shares	Class E Shares	Total Shares
NorCab 1 Sàrl	35,697	35,697	35,697	35,697	35,697	178,485
EXTRATJUESYV AS	1,244	1,244	1,244	1,244	1,244	6,220
EXTRATJUEATTE AS	508	508	508	508	508	2,540
Kjell Hammer	301	301	301	301	301	1,505
Haagen Saether-Larsen	301	301	301	301	301	1,505
Stian Skrefsrud	100	100	100	100	100	500
Øyvind Husby	301	301	301	301	301	1,505
Rolf Bive	301	301	301	301	301	1,505
Kjell Sigurd Strandenaes	301	301	301	301	301	1,505
Total	39,054	39,054	39,054	39,054	39,054	195,270

3. To amend article 6.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the share capital increase of the Company, so that article 6.1 of the Articles shall read as follows:

«6.1 The capital of the Company is set EUR 4,881,750 (four million eight hundred and eighty-one thousand seven hundred and fifty Euro) represented by 39,054 (thirty-nine thousand fifty-four) Class A Shares, 39,054 (thirty-nine thousand fifty-four) Class B Shares, 39,054 (thirty-nine thousand fifty-four) Class C Shares, 39,054 (thirty-nine thousand fifty-four) Class D Shares and 39,054 (thirty-nine thousand fifty-four) Class E Shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each (the «Shares»).»

4. Miscellaneous.

After approval of the foregoing, the meeting unanimously adopted the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 75,250 (seventy-five thousand two hundred and fifty Euro) in order to raise it from its amount of EUR 4,806,500 (four million eight hundred and six thousand five hundred Euro) to EUR 4,881,750 (four million eight hundred and eighty-one thousand seven hundred and fifty Euro) by creating and issuing 602 (six hundred and two) Class «A» Shares, 602 (six hundred and two) Class «B» Shares, 602 (six hundred and two) Class «C» Shares, 602 (six hundred and two) Class «D» Shares and 602 (six hundred and two) Class «E» Shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each.

Subscription and payment

Rolf Bive, residing at Lovinsenslund 5, N-0287 Oslo, Norway, hereby represented by Flora Gibert by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities, and such appearing party declared to subscribe as follows:

Number of Class A Shares	Number of Class B Shares	Number of Class C Shares	Number of Class D Shares	Number of Class E Shares	Total new shares
301	301	301	301	301	1,505

Kjell Sigurd Strandenaes, residing at Sørbyhaugen 1 D, 0377, Oslo, Norway, hereby represented by Flora Gibert by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities, and such appearing party declared to subscribe as follows:

97896

Number of Class A Shares	Number of Class B Shares	Number of Class C Shares	Number of Class D Shares	Number of Class E Shares	Total new shares
301	301	301	301	301	1,505

These new shares have been fully paid up in cash so that the amount of EUR 75,250 (seventy-five thousand two hundred and fifty Euro) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it.

Second resolution

The extraordinary general meeting resolves to acknowledge that after the share capital increase of the Company, the shares of the Company will be held as follows:

Investor	Class A Shares	Class B Shares	Class C Shares	Class D Shares	Class E Shares	Total Shares
NorCab 1 Sàrl	35,697	35,697	35,697	35,697	35,697	178,485
EXTRATJUESYV AS	1,244	1,244	1,244	1,244	1,244	6,220
EXTRATJUEATTE AS	508	508	508	508	508	2,540
Kjell Hammer	301	301	301	301	301	1,505
Haagen Saether-Larsen	301	301	301	301	301	1,505
Stian Skrefsrud	100	100	100	100	100	500
Øyvind Husby	301	301	301	301	301	1,505
Rolf Bive	301	301	301	301	301	1,505
Kjell Sigurd Strandenaes	301	301	301	301	301	1,505
Total	39,054	39,054	39,054	39,054	39,054	195,270

Third resolution

The extraordinary general meeting resolves to amend article 6.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the share capital increase of the Company, so that article 6.1 of the Articles shall read as follows:

«6.1 The capital of the Company is set EUR 4,881,750 (four million eight hundred and eighty-one thousand seven hundred and fifty Euro) represented by 39,054 (thirty-nine thousand fifty-four) Class A Shares, 39,054 (thirty-nine thousand fifty-four) Class B Shares, 39,054 (thirty-nine thousand fifty-four) Class C Shares, 39,054 (thirty-nine thousand fifty-four) Class D Shares and 39,054 (thirty-nine thousand fifty-four) Class E Shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each (the «Shares»).»

Prevailing version

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand five hundred Euro.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-huitième jour d'octobre,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de NorCab 2 S.à.r.l, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), constituée conformément à un acte notarié de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 23 décembre 2005, immatriculée au Registre de Commerce à Luxembourg sous le numéro B.113.736, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 782, page 37518 du 19 avril 2006 (le «Mémorial C»).

Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés la dernière fois par un acte établi le 3 Juillet 2006, non-encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg qui désigne comme secrétaire Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare que:

I. Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées ne varient par les associés et le notaire instrumentant, resteront ci-annexés pour être enregistrées avec l'acte.

II. Il ressort de la liste de présence que 38.452 (trente-huit mille quatre cent cinquante-deux) Parts Sociales de Classe A, 38.452 (trente-huit mille quatre cent cinquante-deux) Parts Sociales de Classe B, 38.452 (trente-huit mille quatre cent cinquante-deux) Parts Sociales de Classe C, 38.452 (trente-huit mille quatre cent cinquante-deux) Parts Sociales de Classe D et 38.452 (trente-huit mille quatre cent cinquante-deux) Parts Sociales de Classe E (les «Parts sociales»), représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société, sont représentées à cette assemblée générale extraordinaire. Tous les associés déclarent avoir été informés à l'avance. Tous les associés déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée et renoncent aux formalités de convocation. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 75.250 (soixante-quinze mille deux cent cinquante Euro) pour le porter de son montant de EUR 4.806.500 (quatre millions huit cent six mille cinq cents Euro) à EUR 4.881.750 (quatre millions huit cent quatre-vingt et un mille sept cent cinquante Euro) par la création et l'émission de 602 (six cent deux) Parts Sociales de Classe A, 602 (six cent deux) Parts Sociales de Classe B, 602 (six cent deux) Parts Sociales de Classe C, 602 (six cent deux) Parts Sociales de Classe D et 602 (six cent deux) Parts Sociales de Classe E de EUR 25 (vingt-cinq Euros) chacune, non soumis au paiement d'une prime d'émission totale.

2. Reconnaître qu'après l'augmentation de capital de la Société, les Parts Sociales de la Société seront détenues comme suit:

Investor	Parts Sociales de Classe A	Parts Sociales de Classe B	Parts Sociales de Classe C	Parts Sociales de Classe D	Parts Sociales de Classe E	Total Parts Sociales
NorCab 1 Sarl	35.697	35.697	35.697	35.697	35.697	178.485
EXTRATJUESYV AS	1.244	1.244	1.244	1.244	1.244	6.220
EXTRATJUEATTE AS	508	508	508	508	508	2.540
Kjell Hammer	301	301	301	301	301	1.505
Haagen Saether-Larsen	301	301	301	301	301	1.505
Stian Skrefsrud	100	100	100	100	100	500
Øyvind Husby	301	301	301	301	301	1.505
Rolf Bive	301	301	301	301	301	1,505
Kjell Sigurd Strandenaes	301	301	301	301	301	1.505
Total	39.054	39.054	39.054	39.054	39.054	195.270

3. Modifier l'Article 6.1 des Statuts de la Société, lequel a désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à 4.881.750 (quatre millions huit cent quatre-vingt et un mille sept cent cinquante Euro) représenté par 39.054 (trente-neuf mille cinquante-quatre) Parts Sociales de Classe A, 39.054 (trente-neuf mille cinquante-quatre) Parts Sociales de Classe B, 39.054 (trente-neuf mille cinquante-quatre) Parts Sociales de Classe C, 39.054 (trente-neuf mille cinquante-quatre) Parts Sociales de Classe D et 39.054 (trente-neuf mille cinquante-quatre) Parts Sociales de Classe E d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euro) chacune (les «Parts Sociales»).»

4. Divers.

Après approbation de ce qui précède, l'assemblée adopte à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 75.250 (soixante-quinze mille deux cent cinquante Euro) pour le porter de son montant de EUR 4.806.500 (quatre millions huit cent six mille cinq cent Euro) à EUR 4.881.750 (quatre millions huit cent quatre-vingt et un mille sept cent cinquante Euro) par la création et l'émission de 602 (six cent deux) Parts Sociales de Classe A, 602 (six cent deux) Parts Sociales de Classe B, 602 (six cent deux) Parts Sociales de Classe C, 602 (six cent deux) Parts Sociales de Classe D et 602 (six cent deux) Parts Sociales de Classe E de EUR 25 (vingt-cinq Euros) chacune, non soumis au paiement d'une prime d'émission totale.

Souscription et libération

Rolf Bive, résidant à Lovinsenslund 5, N-0287 Oslo, Norvège, ici représenté par Flora Gibert en vertu d'une procuration sous-seing privée, qui, une fois signée ne varietur par le représentant ou le notaire instrumentant, restera ci-annexée pour être enregistrée avec l'acte, et déclare souscrire comme il suit:

Number of Class A Shares	Number of Class B Shares	Number of Class C Shares	Number of Class D Shares	Number of Class E Shares	Total new shares
301	301	301	301	301	1,505

Kjell Sigurd Strandenaes, résidant à Sørbyhaugen 1 D, 0377, Oslo, Norvège, ici représenté par Flora Gibert en vertu d'une procuration sous-seing privée, qui, une fois signée ne varietur par le représentant ou le notaire instrumentant, restera ci-annexée pour être enregistrée avec l'acte, et déclare souscrire comme il suit:

Number of Class A Shares	Number of Class B Shares	Number of Class C Shares	Number of Class D Shares	Number of Class E Shares	Total new shares
301	301	301	301	301	1,505

Ces nouvelles parts sociales ont été entièrement libérées en espèces de manière à ce que le montant de EUR 75.250 (soixante-quinze mille deux cent cinquante Euro) est maintenant à la disposition de la Société, dont la preuve a été donnée au notaire qui le reconnaît expressément.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de reconnaître qu'après l'augmentation de capital de la Société, les parts sociales de la Société seront tenues comme suit:

Investor	Parts Sociales de Classe A	Parts Sociales de Classe B	Parts Sociales de Classe C	Parts Sociales de Classe D	Parts Sociales de Classe E	Total Parts Sociales
NorCab 1 Sàrl	35.697	35.697	35.697	35.697	35.697	178.485
EXTRATJUESYV AS	1.244	1.244	1.244	1.244	1.244	6.220
EXTRATJUEATTE AS	508	508	508	508	508	2.540
Kjell Hammer	301	301	301	301	301	1.505
Haagen Saether-Larsen	301	301	301	301	301	1.505
Stian Skrefsrud	100	100	100	100	100	500
Øyvind Husby	301	301	301	301	301	1.505
Rolf Bive	301	301	301	301	301	1.505
Kjell Sigurd Strandenaes	301	301	301	301	301	1.505
Total	39.054	39.054	39.054	39.054	39.054	195.270

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'Article 6.1 des Statuts de la Société, lequel a désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à 4.881.750 (quatre millions huit cent quatre-vingt et un mille sept cent cinquante Euro) représenté par 39.054 (trente-neuf mille cinquante-quatre) Parts Sociales de Classe A, 39.054 (trente-neuf mille cinquante-quatre) Parts Sociales de Classe B, 39.054 (trente-neuf mille cinquante-quatre) Parts Sociales de Classe C, 39.054 (trente-neuf mille cinquante-quatre) Parts Sociales de Classe D et 39.054 (trente-neuf mille cinquante-quatre) Parts Sociales de Classe E d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euro) chacune (les «Parts Sociales»).»

Version prédominante

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Coûts

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèvent approximativement à trois mille cinq cents Euro.

Aucun autre sujet ne figurant à l'ordre du jour, et personne n'ayant pris la parole, l'assemblée générale a été close.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Après que lecture de l'acte a été faite à la personne comparante et dont le notaire connaît le nom, prénom, état civil et résidence, les personnes pré mentionnées ont signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, H. Janssen.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2006, vol. 30CS, fol. 7, case 12. — Reçu 752,50 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 3 novembre 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007097573/211/249.

(070109239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

Agri-Produkt, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 107.022.

A&G Europe Invest S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 106.816.

—
EXTRAIT

Par arrêts du 25 octobre 2006 et du 20 décembre 2006, la Cour d'Appel, quatrième Chambre, siégeant en matière commerciale a ordonné la liquidation des sociétés:

1. AGRI-PRODUKT S.à.r.l., établie et ayant eu son siège social à L-8610 Buschrodt, 19, Angelsgronn, inscrite au R.C. sous le numéro B 107.022;

2. A&G EUROPE INVEST S.à.r.l., établie et ayant eu son siège social à L-8826 Perlé, 3, rue de l'Eglise, inscrite au R.C. sous le numéro B 106.816.

Les mêmes arrêts ont nommé juge-commissaire Monsieur Lex Eippers et liquidateur Maître François Gengler, avocat à la Cour, demeurant à Diekirch.

Référence de publication: 2007097494/2985/19.

Enregistré à Diekirch, le 14 août 2007, réf. DSO-CH00115. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070109731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

Advanta Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 102.505.

—
In the year two thousand and six, on the twentieth of February.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ADVANTA HOLDINGS CAYMAN LTD., having its registered office at Walker House, Mary Street, KY, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Grand Cayman Companies' Register under number 137133, duly represented by Ute Bräuer, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy.

The appearing party is the sole shareholder of ADVANTA HOLDINGS LUXEMBOURG (the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 102505 incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 23 July 2004, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of incorporation have been amended last time pursuant to a deed of the notary Joseph Elvinger dated 9 September 2004.

The appearing party representing the entire share capital then deliberates upon the following agenda:

Agenda:

1. Reduction of the share capital through the cancellation and redemption of the eight hundred forty-two (842) shares held by the Company with a nominal par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each to bring it from its present amount of fifty-six thousand euro (EUR 56,000.-) divided into two thousand two hundred forty (2,240) shares with a nominal par value of twenty-five euro (EUR 25.-) to the amount of sixteen thousand six hundred euro (EUR 16,600.-) divided into six hundred sixty-four (664) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

2. Increase of the share capital of an amount of fifteen thousand eight hundred euro (EUR 15,800.-) in order to increase it from its current amount of sixteen thousand six hundred euro (EUR 16,600.-) divided into six hundred sixty-four (664) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, up to thirty-two thousand four hundred euro (EUR 32,400.-) divided into one thousand two hundred ninety-six (1,296) shares through the issue of six hundred thirty-two (632) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

3. Subsequent amendment of article 6 of the articles of incorporation of the Company, that now reads as follow:

« **Art. 6.** The share capital is set at thirty-two thousand four hundred euro (EUR 32,400.-) divided into one thousand two hundred ninety-six (1,296) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.»

4. Reduction of the share capital through the cancellation and redemption of six hundred thirty-two (632) shares of the Company with a nominal par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each to bring it from its present amount of thirty-two thousand four hundred euro (EUR 32,400.-) divided into one thousand two hundred ninety-six (1,296) shares with a nominal par value of twenty-five euro (EUR 25.-) to the amount of sixteen thousand six hundred euro (EUR 16,600.-) divided into six hundred sixty-four (664) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

5. Subsequent amendment of article 6 of the articles of incorporation of the Company, that now reads as follow:

« **Art. 6.** The share capital is set at sixteen thousand six hundred euro (EUR 16,600.-) divided into six hundred sixty-four (664) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.»

and has taken the following resolutions:

First resolution

According to the sole shareholder's resolution dated 23 June 2005, the sole shareholder decides to approve the redemption on 23 June 2005 of eight hundred forty-two (842) shares of the Company's issued shares held by its sole shareholder ADVANTA HOLDINGS CAYMAN LIMITED, a limited company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walkers House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, (hereafter CAYMAN I) at nominal value of EUR 25 per share for a total amount of twenty-one thousand fifty euro (EUR 21,050) to be paid in cash in USD currency for an amount of twenty-five thousand five hundred eighty-six US dollar and twenty-seven cent (USD 25,586.27) to CAYMAN I.

Further to the above mentioned redemption of shares, Cayman I still holds 664 shares of the Company representing a share capital of EUR 16,600.- (in excess of the EUR 12,500.- minimum share capital required by Luxembourg law). The 842 redeemed shares were held by the Company itself until any capital decrease shall take place.

The sole shareholder decides to effect a share capital reduction through the cancellation and redemption of the eight hundred forty-two (842) shares held by the Company with a nominal par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each to bring it from its present amount of thirty-two thousand four hundred euro (EUR 32,400.-) divided into two thousand two hundred forty (2,240) shares with a nominal par value of twenty-five euro (EUR 25.-) to the amount of sixteen thousand six hundred euro (EUR 16,600.-) divided into six hundred sixty-four (664) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Second resolution

The sole shareholder decides to increase the share capital of an amount of fifteen thousand eight hundred euro (EUR 15,800.-) in order to increase it from its current amount of sixteen thousand six hundred euro (EUR 16,600.-) divided into six hundred sixty-four (664) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each., up to thirty-two thousand four hundred euro (EUR 32,400.-) divided into one thousand two hundred ninety-six (1,296) shares through the issue of six hundred thirty-two (632) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

The six hundred thirty-two (632) new shares have been subscribed by the sole shareholder ADVANTA HOLDINGS CAYMAN LTD., prenamed.

The shares so subscribed have been paid up in kind by the subscriber through the conversion of two (2) Finance CPECs with a nominal value of EUR 7,219.- each plus accrued interest in the amount of EUR 697 per Finance CPEC, i.e. a total amount available for the share capital of the Company of EUR 15,832.-. The proof of the existence and of the value of such two Finance CPECs with a nominal value of EUR 7,219.- each plus accrued interest in the amount of EUR 697.- per Finance CPEC, owned by ADVANTA HOLDINGS CAYMAN LTD, has been proven to the undersigned notary according to a certificate of the value of the 2 Finance CPECs duly signed by Kevin Schwartz as legal representative person of ADVANTA HOLDINGS CAYMAN LTD.

Third resolution

As a consequence of the above mentioned capital increase, article 6 of the articles of incorporation is amended, and shall now read as follows:

« **Art. 6.** The share capital is set at thirty-two thousand four hundred euro (EUR 32,400.-) divided into one thousand two hundred ninety-six (1,296) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.»

Fourth resolution

The sole shareholder decides to effect a share capital reduction through the cancellation and redemption of six hundred thirty-two (632) shares of the Company with a nominal par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each to bring it from its present amount of thirty-two thousand four hundred euro (EUR 32,400.-) divided into one thousand two hundred ninety-six (1,296) shares with a nominal par value of twenty-five euro (EUR 25.-) to the amount of sixteen thousand six hundred euro (EUR 16,600.-) divided into six hundred sixty-four (664) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Fifth resolution

The sole shareholder resolved to cancel six hundred thirty-two (632) shares and to redeem them to the sole shareholder.

Sixth resolution

As a consequence of the above mentioned capital increase, article 6 of the articles of incorporation is amended, and shall now read as follows:

« **Art. 6.** The share capital is set at sixteen thousand six hundred euro (EUR 16,600.-) divided into six hundred sixty-four (664) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.»

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded S English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by its first and surnames, civil status and residence, this person signed together with the notary' the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ADVANTA HOLDINGS CAYMAN LTD., ayant son siège social à Walker House, Mary Street, KY, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands enregistrée au registre des sociétés de Grand Cayman sous le numéro 137133, ici représentée par Ute Bräuer, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration.

Le comparant est l'associé unique de la société ADVANTA HOLDINGS LUXEMBOURG (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 102505, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 23 juillet 2004, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois, suite à un acte du notaire Joseph Elvinger du 9 septembre 2004, publié au mémorial C.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social de la Société a délibéré sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social par l'annulation et le remboursement de huit cent quarante-deux (842) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune afin de le porter de son montant actuel de cinquante-six mille euros (EUR 56.000,-) représenté par deux mille deux cent quarante (2.240) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune à seize mille six cents euros (EUR 16.600,-) représenté par six cent soixante-quatre (664) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

2. Augmentation du capital social d'un montant de quinze mille huit cents euros (EUR 15.800,-) afin de le porter de son montant actuel de seize mille six cents euros (EUR 16.600,-) représenté par six cent soixante-quatre (664) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune à trente-deux mille quatre cents euros (EUR 32.400,-) représenté par mille deux cent quatre-vingt-seize (1.296) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune par l'émission de six cent trente-deux (632) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de trente-deux mille quatre cents euros (EUR 32.400,-) représenté par mille deux cent quatre-vingt-seize (1.296) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune».

4. Réduction du capital social par l'annulation et le remboursement de six cent trente-deux (632) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune afin de le porter de son montant actuel de trente-deux mille quatre cents euros (EUR 32.400,-) représenté par mille deux cent quatre-vingt-seize (1.296) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune à seize mille six cents euros (EUR 16.600,-) représenté par six cent soixante-quatre (664) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

5. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de seize mille six cents euros (EUR 16.600,-) représenté par six cent soixante-quatre (664) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune».

et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

En conformité avec la décision de l'associé unique du 23 juin 2005, l'associé unique décide d'approuver le remboursement en date du 23 juin 2005 de huit cent quarante-deux (842) parts des parts émises par la Société et détenues par son associé unique ADVANTA HOLDINGS CAYMAN LTD., une limited company, constituée selon le droit des îles Cayman, ayant son siège social à Walker House, Mary Street, KY, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands (ci-après CAYMAN I), d'une valeur nominale de EUR 25,- par part sociale, pour un montant total de vingt-et-un mille

cinquante euros (EUR 21.050) à payer en liquide en USD pour un montant de vingt-cinq mille cinq cent quatre-vingt-six mille euro vingt-sept cents (USD 25.586,27) à Cayman I.

Suite au remboursement de parts mentionnée ci-avant, CAYMAN I détient 664 parts sociales de la Société représentant un capital social de EUR 16.600,-. Les 842 parts sociales remboursées furent détenues par la Société elle-même jusqu'à ce qu'une réduction de capital prenne place.

L'associé unique décide d'effectuer une réduction de capital par l'annulation et le remboursement de huit cent quarante-deux (842) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune afin de le porter de son montant actuel de cinquante-six mille euros (EUR 56.000,-) représenté par deux mille deux cent quarante (2.240) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune à seize mille six cents euros (EUR 16.600,-) représenté par six cent soixante-quatre (664) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune

Seconde résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social d'un montant de quinze mille huit cents euros (EUR 15.800,-) afin de le porter de son montant actuel de seize mille six cents euros (EUR 16.600,-) représenté par six cent soixante-quatre (664) parts sociales à trente-deux mille quatre cents euros (EUR 32.400,-) représenté par mille deux cent quatre-vingt-seize (1.296) parts sociales par l'émission de six cent trente-deux (632) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les six cent trente-deux (632) nouvelles parts sociales ont été souscrites par l'associée unique ADVANTA HOLDINGS CAYMAN LTD., prénommée.

Les parts sociales ainsi souscrites ont été libérées en nature par le souscripteur, par conversion de deux (2) Finance CPECs d'une valeur nominale de EUR 7.219 chacun ainsi que des intérêts accrus d'un montant de EUR 697,- par Finance CPEC, c'est-à-dire un montant total disponible pour le capital social de EUR 15.832,-. La preuve et l'existence de la valeur de ces deux Finance CPECs avec une valeur nominale de EUR 7.219,- ainsi que des intérêts accrus d'un montant de EUR 697,- par Finance CPEC, détenues par ADVANTA HOLDINGS CAYMAN LTD, a été prouvé au notaire instrumentant par la production d'un certificat relatif à la valeur des deux (2) Finance CPECs dûment signé par Kevin Schwartz en tant que représentant légal de ADVANTA HOLDINGS CAYMAN LTD.

Troisième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de trente-deux mille quatre cents euros (EUR 32.400,-) représenté par mille deux cent quatre-vingt-seize (1.296) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune».

Quatrième résolution

L'associé unique décide d'effectuer une réduction de capital par l'annulation et le remboursement de six cent trente-deux (632) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune afin de le porter de son montant actuel de trente-deux mille quatre cents euros (EUR 32.400,-) représenté par mille deux cent quatre-vingt-seize (1.296) parts sociales à seize mille six cents euros (EUR 16.600,-) représenté par six cent soixante-quatre (664) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Cinquième résolution

L'associé unique décide d'annuler six cent trente-deux (632) parts sociales et de les rembourser à L'associé unique.

Sixième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de seize mille six cents euros (EUR 16.600,-) représenté par six cent soixante-quatre (664) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune».

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: U. Brauer, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2006, vol. 27CS, fol. 72, case 2. — Reçu 158,32 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007097565/211/197.

(070109512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

Programme 4 Patent Holdings, Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 33.666.

—
*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société
en date du 27 juin 2007*

«Mme Gillian Fay Adams, M. Alexander Francis Pace-Bonello, Mme Jacqueline Anne McNally et M. Arjan Vishan Kirthi Singha sont réélus en tant qu'administrateurs de la société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

M. James Alexander Robert McKinley, avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, est réélu en tant que commissaire de la société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

DELOITTE S.A. sont réélus en tant que réviseurs d'entreprise de la société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2008.»

Pour extrait conforme, destiné aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2007097450/1115/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH03956. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

Candar Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 130.536.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le douze juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

PEARL INVEST & TRADE LIMITED, une société du Belize, ayant son siège social à Jasmine Court, 35A Regent Street, P.O. Box 1777, Belize City, Belize, inscrite au registre International Business Companies du Belize sous I.B.C. No. 32,325.

ici représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration avec pouvoir de substitution donnée le 11 juillet 2007.

Laquelle procuration restera, après été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

Titre I^{er} . Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations.

La société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance.

D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de CANDAR FINANCE S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Schuttrange (Grand-Duché de Luxembourg).

La société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.

Le siège pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Cependant, le Gérant unique ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège social de la Société dans les limites de la commune.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euro (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt cinq euro (25,- EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées en espèces.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2007.

Souscription et libération

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par la société PEARL INVEST & TRADE LIMITED, prédésignée, et ont été intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Evaluation - Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à mille cinquante euro.

Décisions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1.- La personne suivante est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée et est investi des pouvoirs les plus étendus pour engager la société:

Monsieur Olivier Dorier, directeur de société, né le 25 septembre 1968 à Saint Rémy (France) et résident professionnellement à 6, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

2.- Le siège de la société est établi à 6, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête du comparant les présents statuts sont rédigés en français, suivis d'une version anglaise; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and seven, on the twelfth day of July.

Before us Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

PEARL INVEST & TRADE LIMITED, a Belize company, with registered office at Jasmine Court, 35A Regent Street, P.O. Box 1777, Belize City, Belize, registered with the International Business Companies registry of Belize under the I.B.C. No. 32,325.

here represented by Mr Alain Thill, private employee, professionally residing at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of a proxy with power of substitution given on July 11th, 2007.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

This appearing party requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company «société à responsabilité limitée» as follows:

Chapter I. Purpose - Name - Duration

Art. 1. A corporation is established between the actual share owner and all those who may become owners in the future, in the form of a private limited company (société à responsabilité limitée), which will be ruled by the concerning laws and the present articles of incorporation.

Art. 2. The purposes for which the company is founded is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, the incorporation, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or otherwise, to grant loans to or to borrow loans from said companies, as well as the conduct and management of said companies.

The company may participate in the development of any such enterprises and may render them every assistance.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited duration.

Art. 4. The corporation shall take the name of CANDAR FINANCE S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in the municipality of Schuttrange (Grand Duchy of Luxembourg).

The corporation may open branches in other countries.

It may, by a simple decision of the associates, be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg.

However, the sole Manager or in case of plurality of Manager, the Board of Managers of the Company is authorized to transfer the registered office of the Company within the Municipality.

Chapter II. Corporate capital - Shares

Art. 6. The company's capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all entirely subscribed and fully paid up in cash.

Art. 7. The shares shall be freely transferable between associates. They can only be transferred inter vivos or upon death to non-associates with the unanimous approval of all the associates. In this case the remaining associates have a

preemption right. They must use this preemption right within thirty days from the date of refusal to transfer the shares to a non-associate person. In case of use of this preemption right the value of the shares shall be determined pursuant to par. 6 and 7 of article 189 of the Company law.

Art. 8. Death, state of minority declared by the court, bankruptcy or insolvency of an associate do not affect the corporation.

Art. 9. Creditors, beneficiaries or heirs shall not be allowed for whatever reason to place the assets and documents of the corporation under seal, nor to interfere with its management; in order to exercise their rights they will refer to the values established by the last balance-sheet and inventory of the corporation.

Chapter III. Management

Art. 10. The corporation shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders, nominated and subject to removal at any moment by the general meeting which determines their powers and compensations.

Art. 11. Each associate, without consideration to the number of shares he holds, may participate to the collective decisions; each associate has as many votes as shares. Any associate may be represented at general meetings by a special proxy holder.

Art. 12. Collective resolutions shall be taken only if adopted by associates representing more than half of the corporate capital.

Collective resolutions amending the articles of incorporation must be approved by the votes representing three quarters (3/4) of the corporate capital.

Art. 13. In case that the corporation consists of only one share owner, the powers assigned to the general meeting are exercised by the sole shareholder.

Art. 14. The managers in said capacity do not engage their personal liability concerning by the obligation they take regularly in the name of the corporation; as pure proxies they are only liable for the execution of their mandate.

Art. 15. Part of the available profit may be assigned as a premium in favour of the managers by a decision of the share owners.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 16. The fiscal year shall begin on the 1st of January and terminate on the 31st of December.

Chapter IV. Dissolution - Liquidation

Art. 17. In case of dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may not be shareholders and shall be nominated by the associates who shall determine their powers and compensations.

Chapter V. General stipulations

Art. 18. All issues not referred to in these articles, shall be governed by the concerning legal regulations.

Special dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate on December 31, 2007.

Subscription and payment

All the five hundred (500) shares have been subscribed by PEARL INVEST & TRADE LIMITED, prenamed, and have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand Euro (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Expenses

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand and fifty Euro.

Decisions of the sole share owner

Immediately after the incorporation of the company, the above-named shareowner took the following resolutions:

a) The following person is appointed as manager of the Company for an undetermined period and is vested with the broadest powers to commit the company:

- Mr Olivier Dorier, Company director, born on 25th September 2007 at Saint Remy (France) and residing professionally at 6, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

b) The registered office is established at 6, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in French, followed by an English version; on request of the same person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 juillet 2007, Relation GRE/2007/3272. — Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Bentner.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 août 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007097455/231/196.

(070109523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

Pronutri S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 98.711.700,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 122.634.

In the year two thousand and seven, on the eleventh of April.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing at Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

KOROLUX S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce under number B 109.993, here represented by Séverine Michel, her manager, residing in Luxembourg.

The above named person, represented as mentioned above, declares:

I. That it is the sole shareholder of PRONUTRI S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» with registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce under registration number B 122.634 (the «Company»), incorporated by a deed of notary André Schwachtgen, residing in Luxembourg, on December 1, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 475 of March 28, 2007.

II. That the Company's share capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

III. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Decision to increase the corporate capital of the Company by an amount of EUR 98,699,200.- (ninety-eight million six hundred ninety-nine thousand two hundred euro) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) to EUR 98,711,700.- (ninety-eight million seven hundred eleven thousand seven hundred euro) by the creation and the issue of 3,947,968 (three million nine hundred forty-seven thousand nine hundred sixty-eight) new shares, having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euro) each.

2. Subscription for 3,947,968 (three million nine hundred forty-seven thousand nine hundred sixty-eight) new shares by KOROLUX S.à r.l. pursuant to a contribution in kind of 986,992 (nine hundred eighty-six thousand nine hundred ninety-two) shares with a nominal value of EUR 10.- (ten), together with a share premium of EUR 88,829,281.- (eighty-eight million eight hundred twenty-nine thousand two hundred eighty-one euro) in KoroFrance S.A.S., a company incorporated in France, with registered office at 23, rue de Roule, F-75001 Paris, France, registered with the commercial and companies registry of Paris under number 494 925 639 («KoroFrance») valued at EUR 98,699,200.- (ninety-eight million six hundred ninety-nine thousand two hundred euro);

3. Subsequent amendment of Article 5 first paragraph of the Articles of Incorporation in order to reflect such capital increase.

4. Acknowledgement of the new share ownership in the Company as a result of the capital increase.

After this had been set forth, the above named shareholder of the Company, representing the entire capital of the Company, now requests the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the capital of the Company by an amount of EUR 98,699,200.- (ninety-eight million six hundred ninety-nine thousand two hundred euro) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) to EUR 98,711,700.- (ninety-eight million seven hundred eleven thousand seven hundred euro) by the creation and the issue of 3,947,968 (three million nine hundred forty-seven thousand nine hundred sixty-eight) new shares, having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euro) each.

Subscription

KOROLUX S.à r.l., represented as stated here above, has declared to subscribe to all 3,947,968 (three million nine hundred forty-seven thousand nine hundred sixty-eight) new shares, and to pay them by a contribution in kind of 986,992

(nine hundred eighty-six thousand nine hundred ninety-two) shares with a nominal value of EUR 10.- (ten), together with a share premium of EUR 88,829,281.- (eighty-eight million eight hundred twenty-nine thousand two hundred eighty-one euro) in KoroFrance valued at EUR 98,699,200.- (ninety-eight million six hundred ninety-nine thousand two hundred euro) (the «Shares»).

Evidence of the contribution's existence

Proof of the ownership of the Shares of KoroFrance has been given to the undersigned notary.

Effective implementation of the contribution

KOROLUX S.à r.l., here represented as stated hereabove, declares that:

- KOROLUX S.à r.l. is the sole full owner of the Shares and possessing the power to dispose of the Shares, legally and conventionally freely transferable and that the aggregate contribution is evaluated at EUR 98,699,200.- (ninety-eight million six hundred ninety-nine thousand two hundred euro).

- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of such Shares be transferred to him;

- all further formalities shall be carried out in the respective countries, that is to say in Luxembourg and in France, in order to duly formalise the transfer of the shares and to render it effective anywhere and toward any third party.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, article 5 first paragraph of the Articles of Incorporation is amended and now reads as follows:

« **Art. 5.** The Company's share capital is set at EUR 98,711,700.- (ninety-eight million seven hundred eleven thousand seven hundred euro), represented by 3,948,468 (three million nine hundred forty-eight thousand four hundred sixty-eight) shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euro) each, entirely subscribed for»

Third resolution

The sole shareholder acknowledges that the share ownership further to the capital increase is as follows:

KOROLUX S.à r.l.: 3,948,468 (three million nine hundred forty-eight thousand four hundred sixty-eight) shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euro) each.

Evaluation and expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at .

The sole shareholder referred to article 4-2 of the modified law of December 29, 1971 on the raising of capital in civil and commercial companies and requests a capital tax exemption on the corporate capital increase of the Company consisting in the contribution of 99.63% of the issued capital of KoroFrance.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the representative of the appearing person, whom is known to the notary by its first and surnames, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille sept, le onze avril.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich.

A comparu:

KOROLUX S.à r.l., une société constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.993, ici représentée par Séverine Michel, sa gérante, demeurant à Luxembourg.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare que:

I. Elle est l'unique associé de PRONUTRI S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.634 (la «Société»), constituée suivant acte du notaire André Schwachtgen, le 1^{er} décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 475 du 28 mars 2007.

II. Le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500.- (douze mille cinq cent euros) divisé en 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25.- (vingt-cinq euros) chacune.

III. L'agenda de l'assemblée est le suivant:

Agenda:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de EUR 98.699.200,- (quatre-vingt-dix-huit millions six cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 98.711.700,- (quatre-vingt-dix-huit millions sept cent onze mille sept cents euros) par la création et l'émission de 3.947.968 (trois millions neuf cent quarante-sept mille neuf cent soixante-huit) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

2. Souscription de 3.947.968 (trois millions neuf cent quarante-sept mille neuf cent soixante-huit) nouvelles parts sociales par KOROLUX S.à r.l. par un apport en nature de 986.992 (neuf cent quatre-vingt-six mille neuf cent quatre-vingt-douze) parts sociales avec une valeur nominale de EUR 10,- (dix) chacune, ainsi que d'une prime d'émission de EUR 88.829.281,- (quatre-vingt-huit millions huit cent vingt-neuf mille deux cent quatre-vingt-un euros) dans KoroFrance S.A.S., une société constituée en France, ayant son siège social au 23, rue de Roule, F-75001 Paris, France, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 494 925 639, («KoroFrance»), évalué à EUR 98.699.200,- (quatre-vingt-dix-huit millions six cent quatre-vingt-dix neuf mille deux cents euros).

3. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société de manière à refléter ladite augmentation de capital.

4. Prise de connaissance de la nouvelle structure des associés dans la Société résultant de l'augmentation de capital.

Ceci ayant été exposé, l'associé prénommé de la Société, représentant l'intégralité du capital de la Société, requiert désormais le notaire instrumentaire de prendre acte des décisions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital de la Société à concurrence de EUR 98.699.200,- (quatre-vingt-dix-huit millions six cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 98.711.700,- (quatre-vingt-dix-huit millions sept cent onze mille sept cents euros) par la création et l'émission de 3.947.968 (trois millions neuf cent quarante-sept mille neuf cent soixante-huit) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Souscription

KOROLUX S.à r.l., représentée comme décrit ci-dessus, a déclaré souscrire à l'ensemble des 3.947.968 (trois millions neuf cent quarante-sept mille neuf cent soixante-huit) nouvelles parts sociales, et de les payer par un apport en nature de 986.992 (neuf cent quatre-vingt-six mille neuf cent quatre-vingt-douze) parts sociales avec une valeur nominale de EUR 10,- (dix) chacune, ainsi que d'une prime d'émission de EUR 88.829.281,- (quatre-vingt-huit millions huit cent vingt-neuf mille deux cent quatre-vingt-un euros) dans KoroFrance évalué à EUR 98.699.200,- (quatre-vingt-dix-huit millions six cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cents euros) (les «Parts Sociales»).

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de la propriété de ces Parts Sociales de KoroFrance a été donnée au notaire instrumentant.

Réalisation effective de l'apport

KOROLUX S.à r.l., ici représentée comme dit ci-avant, déclare que:

- KOROLUX S.à r.l. est la seule propriétaire de ces Parts Sociales et possède les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles et que ledit apport est évalué à EUR 98.699.200,- (quatre-vingt-dix-huit millions six cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cents euros).

- Il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'acquérir une ou plusieurs Parts Sociales;

- toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs, à savoir au Luxembourg et en France, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Deuxième résolution

Suite à ces résolutions, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société est modifié comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 98.711.700,- (quatre-vingt-dix-huit millions sept cent onze mille sept cents euros) représenté par 3.948.468 (trois millions neuf cent quarante-huit mille quatre cent soixante-huit) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, entièrement souscrites.»

Troisième résolution

L'associé unique prend acte que la structure des associés suite à l'augmentation de capital est la suivante:

KOROLUX S.à r.l.: 3.948.468 (trois millions neuf cent quarante-huit mille quatre cent soixante-huit) parts sociales avec une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature incombant à la Société et facturés à la Société par suite du présent acte sont estimés à

L'associé unique se réfère à l'article 4-2 de la loi modifiée du 29 décembre 1971 relative à la levée de capital dans les sociétés civiles et commerciales et demande l'exonération des droits d'enregistrement sur l'augmentation du capital social de la Société consistant en l'apport en nature de 99,63% du capital social de KoroFrance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la personne comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Michel, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 6 13 avril 2007, REM/2007/823. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 31 mai 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007096368/5770/170.

(070108326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

Crystal Car Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 114.613.

—
EXTRAIT

Conformément à un contrat de cession de parts sociales en date du 20 juin 2007, les 500 (cinq cents) parts sociales de la Société ont été transférées comme suit:

- 20 (vingt) parts sociales de la Société ont été transférées par BLUE CRYSTAL SPRINGS INC., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Geneva Place, 2nd floor, no. 333 Waterfall Drive, Road Town, Totola, British Virgin Islands, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 1000677, à PENGANA CREDO PROPERTY (LUXEMBOURG) S.à r.l., société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 125.676,

- 30 (trente) parts sociales de la Société ont été transférées par BLUE CRYSTAL SPRINGS INC., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Geneva Place, 2nd floor, no. 333 Waterfall Drive, Road Town, Totola, British Virgin Islands, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 1000677, à TAGGIA XCIII CONSULTADORIA E PARTICIPACOES UNIPessoal PARTNERSHIP S.e.c.s., société en commandite simple et régie selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 123.185,

- 450 (quatre cent cinquante) parts sociales de la Société ont été transférées par SEA CRYSTAL INVESTMENT INC., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Geneva Place, 2nd floor, no. 333 Waterfall Drive, Road Town, Totola, British Virgin Islands, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 1000678, à PENGANA CREDO PROPERTY (LUXEMBOURG) S.à r.l., société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 125.676,

Depuis le 20 juin 2007, les 500 (cinq cents) parts sociales de CRYSTAL CAR PROPERTIES S.à r.l. représentant 100% du capital social de cette société sont détenues à 94% (soit 470 parts sociales) par PENGANA CREDO PROPERTY (LUXEMBOURG) S.à r.l. et à 6% (soit 30 parts sociales) par TAGGIA XCIII CONSULTADORIA E PARTICIPACOES UNIPessoal PARTNERSHIP S.e.c.s.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2007.

Signature / Signature

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2007096727/7491/39.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07808. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

Ulysses Consulting Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 130.468.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) Monsieur Boris Modestus, consultant, né à Namur (B), le 5 janvier 1968, demeurant à B-5580 Bochefort, Montant-duré, Han, 2, agissant en nom personnel et au nom et pour compte de:

2) Madame An Morsomme-De Jonghe, consultante, née à Asse (B), le 11 décembre 1975, demeurant à B-1702 Dilbeek, 500, Brusselstraat

3) Monsieur Ian Morsomme, consultant, né à Bruxelles (B), le 8 juillet 1968, demeurant à B-1702 Dilbeek, 500 Brusselstraat

4) La société ULYSSES CONSULTING BE Sprl inscrite sous le numéro national BE0467438248, avec siège à B-1700 Dilbeek, 358, Ninoofsesteenweg

en vertu de 3 procurations annexées au présent acte.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme, qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ULYSSES CONSULTING LUXEMBOURG S.A.

Cette société aura son siège à Luxembourg. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'Administration.

La durée est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet, au Luxembourg ou à l'étranger, pour compte propre ou pour compte de tiers ou en participation avec des tiers, soit de toute autre manière, l'expertise et le conseil de gestion aux entreprises principalement, mais pas uniquement, dans le domaine des ressources humaines dont notamment le recrutement et la sélection de personnel, activité professionnelle appelée communément chasseur de têtes, et ce, dans tous les domaines professionnels mais plus particulièrement dans le secteur de l'informatique et de la télécommunication, la délégation de personnel interne ou externe, la formation de personnel, la définition de la politique du personnel, le conseil en organisation, le développement de systèmes d'information concourant au développement ou comme support des activités mentionnées ci-avant.

A l'exception de son personnel propre, la société n'agira, pour son activité de recrutement et de sélection au profit de tiers, qu'en qualité d'intermédiaire dans le processus d'engagement de sorte qu'elle ne prendra aucune personne à charge sur son payroll.

La société a également pour objet la gestion de son propre patrimoine immobilier, ou patrimoine de sociétés appartenant, par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers, aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a encore pour objet, tant au Luxembourg, qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Sociétés de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

La société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

Elle pourra faire des emprunts avec ou sans garantie et accorder tous concours, avances, garanties ou cautionnements à d'autres personnes physiques ou morales.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- €), divisé en mille deux cent quarante (1.240) actions de vingt-cinq euros (25,- €) chacune.

Souscription du capital

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) Monsieur Boris Modestus, préqualifié	310 actions
2) Madame An Morsomme-De Jonghe, préqualifiée	310 actions
3) Monsieur Ian Morsomme, préqualifié	310 actions

4) La société ULYSSES CONSULTING BE Sprl, préqualifiée	310 actions
Total	1.240 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- €) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'assemblée générale suivant les conditions fixées par la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex et télécopie, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. L'assemblée générale et/ou le Conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 8. Le Conseil d'Administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2007.

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le 4^e jeudi du mois de juin, sauf un jour férié le lendemain ouvrable, et pour la première fois en 2008.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille quatre cent soixante-quinze euros (1.475,- €).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

- 1.- le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un pour une durée de 6 ans;
- 2.- sont nommés administrateurs:
 - a) Monsieur Boris Modestus, préqualifié (administrateur-délégué)
 - b) Madame An Morsomme-De Jonghe, préqualifiée
 - c) Monsieur Ian Morsomme, préqualifié
3. est appelée aux fonctions de commissaire:

La société LUXFIDUCIA S.à.r.l. (R.C. B 71.529) avec siège à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

4. le siège social de la société est fixé à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Modestus, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 juin 2007. Relation: EAC/2007/7331. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 16 juillet 2007.

G. d'Huart.

Référence de publication: 2007096406/207/115.

(070108191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

International Acom Technics S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 34.655.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007096812/3842/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH01878. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

TCV Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 128.348.

In the year two thousand and seven, on the twenty-eighth of June.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appears:

TCV LUXEMBOURG HOLDCO LIMITED, a limited company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands and having its principal place of business at PO Box 908 GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies here represented by Ms Flora Gibert, employee, with professional address at 15, Cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of one proxy established on June 27th, 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg under the name of TCV LUXEMBOURG S.à r.l., having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 128,348, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary enacted on May 16, 2007, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et des Associations.

II. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (€ 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, all with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each.

III. The sole shareholder resolves to convert the Company's share capital currently denominated in Euro into US Dollars at a rate of 1.34615 US Dollars for 1.- Euro with effect on June 27th, 2007. The share capital in the amount of twelve thousand five hundred Euros (€ 12,500.-) is hence converted in sixteen thousand five hundred US Dollars (USD 16,500.-) represented by one million six hundred fifty thousand (1,650,000) shares of one US Dollar cent (USD 0.01) each, the difference in the amount of three hundred twenty-six US Dollars and eighty-seven cents (USD 326.87) being allocated to the legal reserve of the Company.

IV. The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital to the extent of one million US Dollars (USD 1,000,000.-) to raise it from its present amount of sixteen thousand five hundred US Dollars (USD 16,500.-) to one million sixteen thousand five hundred US Dollars (USD 1,016,500.-) by creation and issue of one hundred million (100,000,000) shares, with a nominal value of one US Dollar cent (USD 0.01) each.

Subscription - Payment

The sole shareholder, TCV LUXEMBOURG HOLDCO LIMITED, prenamed, resolves to subscribe for the one hundred million (100,000,000) new shares, with a nominal value of one US Dollar cent (USD 0,01) each, and fully pays them up in the amount of one million US Dollars (USD 1,000,000.-) by contribution in kind consisting in the conversion of a receivable held towards the Company, documented by a loan agreement dated June 27, 2007, according to which TCV LUXEMBOURG HOLDCO LIMITED lent to the Company the principal amount of one million US Dollars (USD 1,000,000.-). Proof of the existence and value of such receivable has been given to the undersigned Notary by the original of the loan agreement executed by the Company and TCV LUXEMBOURG HOLDCO LIMITED on June 27, 2007.

VI. Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

« **Art. 6.** The capital of the Company is set to one million sixteen thousand five hundred US Dollars (USD 1,016,500.-) divided into one million sixteen thousand five hundred (1,016,500.-) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each.»

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately thirteen thousand Euros (€ 13,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg. On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TCV LUXEMBOURG HOLDCO LIMITED, une société de droit des Iles Caïmans, ayant son siège social au PO Box 908 Gt, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies.

Ici représenté par Flora Gibert, employée, ayant son adresse professionnelle au 15, Cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 27 juin 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de TCV LUXEMBOURG S.à r.l. (la «Société»), une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 128.348, constituée suivant acte du notaire instrumentant reçu en date du 16 mai 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune.

III. L'associé unique décide de convertir le capital social de la Société, actuellement libellé en Euro en US Dollars, en application d'un taux de conversion de 1,34615 US Dollars pour 1,- Euro, en date du 27 juin 2007. Le capital social d'un montant de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) est ainsi converti en seize mille cinq cents US Dollars (USD 16.500,-) représenté par un million six cent cinquante mille (1.650.000) parts sociales d'un montant d'un US Dollar cent (USD 0,01) chacune, la différence d'un montant de trois cent vingt-six US Dollars et quatre-vingt-sept cents (USD 326,87) étant affectée à la réserve légale de la Société.

IV. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un million d'US Dollars (USD 1.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de seize mille cinq cents US Dollars (USD 16.500,-) à un million seize mille cinq cents US Dollars (USD 1.016.500,-) par la création et l'émission de cent millions (100.000.000) de parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale de un US Dollars cent (USD 0,01) chacune.

Souscription - Libération

L'associé unique, TCV LUXEMBOURG HOLDCO LIMITED, précité, souscrit aux cent millions (100.000.000) de parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale d'un US Dollar cent (USD 0,01) chacune, et les libère intégralement en valeur nominale au montant d'un million d'US Dollars (USD 1.000.000,-) par apport en nature consistant en la conversion d'une

créance détenue sur la Société, documentée par un contrat de prêt en date du 27 juin 2007, aux termes duquel TCV LUXEMBOURG HOLDCO LIMITED a prêté à la Société un montant de un million de US Dollars (USD 1.000.000,-). La preuve de l'existence de cette créance a été donnée au notaire instrumentaire par la communication de l'original du contrat de prêt sans intérêt exécuté par la Société et TCV LUXEMBOURG HOLDCO LIMITED, en date du 27 juin 2007.

VI. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à un million seize mille cinq cents US Dollars (USD 1.016.500,-) représenté par cent un million six cent cinquante mille (101.650.000) parts sociales, toutes d'une valeur nominale d'un US Dollar cent (USD 0,01) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de treize mille Euros (€ 13.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, Relation: LAC/2007/15335. — Reçu 7.425,56 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007093246/211/116.

(070104991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Radical Euro-Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 130.521.

STATUTS

L'an deux mille sept, le seize juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Sudhir Kumar Kohli, directeur de sociétés, demeurant à L-8035 Strassen, 30, rue des Muguets,
- 2.- son épouse, née Anita Malhotra, sans état, demeurant à la même adresse,

tous deux représentés aux présentes par Madame Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé, lesdites procurations, paraphées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lequel comparant, agissant ès qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'il déclare avoir arrêtés comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: RADICAL EURO-SERVICES S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège social de la société est établi à Strassen,

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La Société a pour objet toutes activités de prestations de services liées au conseil dans les domaines I.T., MEDIA, Communication et Traduction, telles que les services B.P.O. y compris la sélection/placement de candidats professionnels ou non.

La Société peut également exercer aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger et sous quelque forme que ce soit, toutes activités industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, qui sont directement ou indirectement en relation avec la création, la gestion et le financement sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés dont l'objet consiste en toutes activités, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et le développement permanent ou temporaire, du porte-feuille créée dans ce but, pour autant que la société sera considérée comme une société de participations financières conformément aux lois applicables.

La Société peut prendre des participations de toutes façons dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou en relation, ou qui peuvent favoriser le développement ou l'extension de ses activités.

En général, la Société peut prendre toutes mesures et mener à bien toutes opérations commerciales, financières, mobilières, ou immobilières qui lui sembleront utiles au développement et à l'extension de ses activités.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à € 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions de € 100,- (cent euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société peut être confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de juin à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription et libération du capital

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Sudhir Kumar Kohli, deux cent quatre-vingts actions	280
2.- Madame, née Anita Malhotra, trente actions	30
Total: trois cent dix actions	310

Tous comparants déclarent et reconnaissent que toutes les actions souscrites ont été libérées intégralement par des versements en numéraire, de sorte que la somme de € 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

97917

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les comparants déclarent que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille six cents euros.

Dispositions transitoires

La première assemblée générale des actionnaires se tiendra le premier lundi du mois de juillet 2008 à 15.00 heures en son siège social.

A titre de dérogation transitoire aux dispositions de l'article 10, le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants, représentant la totalité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un. Leurs mandats viennent à expiration à l'assemblée générale ordinaire de 2013.

2. Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Sudhir Kumar Kohli, prénommé,

- Madame, née Anita Malhotra, prénommée,

- Monsieur Jim Penning, Avocat à la Cour, demeurant à L-2449 Luxembourg, 25 B, boulevard Royal,

3. Est nommé commissaire aux comptes: René Moris, demeurant à L-1853 Luxembourg Cents, 24, rue Léon Kauffman.

4. Est nommé administrateur-délégué, Monsieur Sudhir Kumar Kohli, né le 30 juillet 1951 à Meerut (INDE), demeurant à L-8035 Strassen, 30, rue des Muguets, avec le pouvoir de signer isolément pour tous les actes d'administration de la Société.

5. Le siège social de la société est fixé à L-8009, Strassen, 45-47, route d'Arlon,

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes;

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, LAC/2007/18520. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007096945/211/117.

(070108797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

Crefinimmo, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 130.399.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le cinq juillet.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Murielle Lucas, divorcée Sarazin, employée privée, née le 10 novembre 1967 à Melun, France, demeurant au 16, Grand-rue, L-1660 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Franck Amouyal, employé privé, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean Pierre Brasseur,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 5 juillet 2004.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de CREFINIMMO.

Le siège social est établi a Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

Dans les limites prévues par les lois luxembourgeoises et étrangères disposant en matière d'autorisation d'établissement, la société est également autorisée à exercer la profession d'agent immobilier, d'administrateur de biens-syndic de copropriété, de promoteur immobilier, de marchand de biens immobiliers, d'étude de marché, de conseil économique, de conseil en management. Dans les mêmes limites, elle peut également faire l'appel publique à l'épargne et créer des fonds communs de placement, acheter et vendre les produits de gros, demi-gros.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter et accorder à d'autres tiers, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille (31.000,-) euros (EUR), divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix (310,-) euros (EUR) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraîne pas la dissolution de la société.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Cependant, si la société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

Si une personne morale est nommée administrateur de la Société, cette personne morale doit désigner un représentant qui agira au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale ne pourra révoquer son représentant permanent que si son successeur est désigné au même moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

En cas d'administrateur unique, tous les pouvoirs du conseil d'administration lui sont dévolus.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration désigne son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La Société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de l'année suivante.

Art. 9. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le quinze du mois de décembre de chaque année à dix heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 30 juin 2008.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2008.

Souscription et Libération

La comparante Madame Murielle Lucas, divorcée Sarazin, préqualifiée a souscrit à toutes les cent (100) actions

Les actions ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille (31.000,-) euros (EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille huit cents (1.800,-) euros.

Assemblée constitutive

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se reconnaît dûment convoquée, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.
- 2) Est appelée aux fonctions d'administrateur:
Madame Murielle Lucas, divorcée Sarazin, employée privée, née le 10 novembre 1967 à Melun, France, demeurant au 16, Grand Rue, L-1660 Luxembourg.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:
ACCOUNTING PARTNERS S.à r.l., R.C. S. B Numéro 100.588, avec siège social à L-7540 Rollingen/Mersch, 113, rue de Luxembourg.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2013.
- 5) Le siège de la Société est fixé à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.
Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparantes, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.
Signé: F. Amouyal, M. Schaeffer.
Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, LAC/2007/17792. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007096009/5770/145.

(070107179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2007.

KoSa Germany Holdings Sàrl & Co, S.N.C., Société en nom collectif.

Capital social: USD 321.771.200,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 100.607.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2007096264/4170/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02927. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

Arago S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 23.812.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 31 juillet 2007 que:

Monsieur Stephen Blyth, avec adresse professionnelle au 48, Ameshoff Street, Braamfontein, Johannesburg, 2001, South Africa a été nommé nouveau commissaire aux comptes de la société avec effet au 25 juillet 2007 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2010 en remplacement de DELOITTE & TOUCHE.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2007097537/803/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04214. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.